

Politique ESG au 31 décembre 2020

Ce document expose la politique ESG de LBO France au titre de l'Article 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 ainsi qu'à celui de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 « Disclosure » du 27 novembre 2019.

Les documents et procédures de LBO France sont actualisés en conséquence afin de respecter ces textes ainsi que l'article 29 de la loi 2019-1147 Energie et Climat.

Dès 2003 dans son activité immobilière, puis, plus généralement, en 2011 avec la signature des PRI et la rédaction d'une charte d'engagement, LBO France a adopté une démarche ESG. Différentes initiatives ont suivi dans les processus d'investissements et de reporting.

La société a décidé en 2015 d'accélérer ce développement, afin de devenir une des sociétés leaders dans ce domaine. Cette action couvre quatre champs : les participations, la société de gestion, les investisseurs et les institutions professionnelles.

Déclaration du Président de LBO France en 2019 :

« Dans un monde qui a pris conscience de nouveaux enjeux, la création de valeur ne peut être aveugle à l'avenir de l'homme et de son environnement. Elle se doit de respecter l'un et l'autre. L'investisseur actionnaire a une responsabilité particulière puisqu'il a plus que d'autres le pouvoir et les moyens d'influencer et d'agir.

Pour LBO France, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance encadrent et orientent les décisions d'investissement, les plans de développement et cimentent les projets collectifs. Ils guident les relations que nous avons avec les dirigeants de nos participations ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires, prestataires et investisseurs ».

LBO France a nommé une personne en charge de l'ESG, qui travaille avec l'ensemble des équipes. Il est organisé pour l'ensemble des collaborateurs des réunions au cours desquelles, régulièrement, des dirigeants d'entreprises présentent leur société et exposent notamment leur politique RSE. Par ailleurs, les collaborateurs sont signataires du code de déontologie de la société et de la charte d'engagement.

S'agissant des participations du portefeuille et des nouvelles acquisitions, l'ESG constitue pour LBO France une composante indispensable de l'efficacité opérationnelle en ce qu'elle concourt à renforcer la robustesse, la capacité d'adaptation de même que la résilience des activités et apporte des opportunités de développement. Elle est en conséquence pleinement incluse dans l'ensemble des processus d'investissement de toutes nos activités, y compris l'activité innovation depuis 2017 et l'activité dette depuis 2018, avec cohérence et pragmatisme.

I. Informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement

1. Au moment de l'acquisition puis durant la période de détention

Les questions ESG sont abordées en amont au moment des premières analyses d'un investissement. Des opportunités peuvent ainsi être écartées en accord avec notre charte d'engagement ou après échange avec l'équipe d'investissement.

Si le processus se poursuit, LBO France conduit une due-diligence ESG qui, selon l'analyse des risques et des enjeux, prendra la forme :

- Soit d'une due-diligence complète pré-opération, débutée avant l'émission d'une offre ferme et terminée au plus tard à la date de la transaction,
- Soit d'une analyse préliminaire (grille d'analyse ESG) ou étendue à des sujets spécifiques qui ont été mis en évidence (revue environnement, audit de réputation / respectabilité, ...) et d'une rencontre avec le management avant l'émission d'une offre ferme, suivie d'une revue ESG complète post-transaction.

Ce même processus s'applique également aux build-ups significatifs ou dans des zones sensibles effectués par les sociétés en portefeuille.

Les due-diligences sont définies au cas par cas en fonction des risques et opportunités propres à la société sous revue et à sa stratégie de développement : activité, localisation géographique, positionnement dans la chaîne de valeur, partenaires etc...

Elles sont conduites par la personne en charge de l'ESG accompagnée de consultants experts pour les raisons suivantes :

- Approche plus opérationnelle et efficace que celle de consultants.
- Indépendance vis-à-vis des équipes d'investissement.
- Due-diligence adaptée à chaque situation.
- Contacts privilégiés avec les équipes dirigeantes au travers de sujets qui les concernent au quotidien, détection des sujets sensibles.
- Logique d'identifier et de diriger nous-mêmes des chantiers de transformation qui vont s'inscrire dans la durée et être des éléments de transformation des entreprises.

Sur la base des travaux des PRI et de la commission ESG de France Invest, LBO France considère que les principaux points à analyser sont :

- culture et management,
- gouvernance et organisation,
- éthique des affaires,
- protection des actifs, gestion des risques, compliance,
- contrôle interne, cybersécurité, plan de continuité d'activité, gestion des données,
- gestion des ressources humaines,
- santé et sécurité : salariés, partenaires, matières, produits, services,
- impacts environnementaux directs de l'activité, biodiversité,

- impacts environnementaux et sociaux relatifs à la supply chain amont et aval, changement climatique,
- prise en compte des questions ESG dans la conception des produits et services et leur utilisation par les clients,
- relations de l'entreprise avec la société,
- positionnement de l'entreprise en matière d'impact et vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Les due diligence portent donc sur l'organisation de l'entreprise sous revue ainsi que sur sa chaîne de valeur : culture, gouvernance, organisation, protection des actifs, gestion des risques, contrôle interne, éthique des affaires, ressources humaines, santé et sécurité (hommes, produits, services), environnement (ressources naturelles, énergie, eau, climat, biodiversité, déchets, économie circulaire), supply-chain et partenaires de l'entreprise.

Ces due diligence débouchent sur une analyse risques, coûts et opportunités pour l'entreprise (attractivité de la marque, réputation, économies, chiffre d'affaires complémentaire, évolution du business model). Les travaux anticipent également les tendances ESG/réglementaires dans les domaines spécifiques à chaque activité et s'appuient éventuellement sur des benchmarks de concurrents.

Il est à noter que les risques ESG, comme les risques opérationnels, font partie de la politique de gestion de risques de LBO France. Ils peuvent à ce titre influencer la politique de rémunération de la société.

Les échanges avec les équipes de management s'appuient sur des guides d'entretiens et des données chiffrées communiqués en amont, des visites de site, des revues documentaires et d'éventuelles interviews externes.

Les conclusions des due-diligences sont rapprochées de celles des due-diligences stratégiques, juridiques et environnementales spécifiques.

Elles donnent ensuite lieu à des comptes-rendus puis à un plan d'actions post-closing défini en pleine coopération avec les équipes de management, comportant des priorités, des indicateurs et des tableaux de bord opérationnels, partagés et mis à jour. L'objectif est moins d'élaborer un reporting destiné à l'actionnaire qu'un outil de management interne.

Ces tableaux de bord ont vocation à centraliser et piloter les sujets de RSE et notamment :

- aider les entreprises à
 - o gérer leurs risques, suivre leurs principaux KPI(s) ainsi que leurs réalisations et leurs plans d'actions,
 - o répondre à leurs appels d'offres, gérer de façon continue leurs relations avec leurs clients et leurs partenaires, rédiger d'éventuels rapports RSE, répondre à des questions de tiers et d'organismes de certification.
- alimenter une réflexion commune entre l'entreprise et LBO France sur les actions de transformation à mener. Ces tableaux de bord font partie des éléments de construction et de suivi des budgets, ainsi que de suivi des réalisations. Ils recensent en outre l'ensemble des coûts et investissements matériels qui ont une dimension ESG.

- fournir à LBO France les informations nécessaires pour la communication avec ses investisseurs et l'ensemble de ses partenaires.

Ils comportent 9 onglets :

- Une présentation textuelle qui rappelle l'objectif et les modalités d'alimentation du tableau de bord
- Un onglet destiné à être inséré dans les rapports périodiques aux investisseurs
- Une synthèse entreprise qui présente à date la situation de l'entreprise : elle est alimentée par l'entreprise et LBO France et comporte
 - o Les données générales sur la société et des graphiques de synthèse
 - o Son plan d'actions face à une possible réémergence du covid-19 et les évolutions sur sa stratégie ainsi que son organisation
 - o Son approche RSE et sa stratégie vis à vis des ODDs.
 - o Ses principaux enjeux et axes prioritaires d'actions
 - o Les évolutions sociétales observées/attendues
 - o Les bonnes pratiques et les axes d'amélioration
 - o L'existence et le périmètre des plans de continuité d'activité
 - o Les données RH assorties de graphiques et de commentaires
 - o Les données de gouvernance assorties de commentaires
 - o Les données environnementales assorties de commentaires
 - o Des données spécifiques de l'entreprise et notamment les données d'impact autant que possible, en particulier en matière de contribution aux ODDs.
 - o Le plan d'actions des priorités de rang 1 avec les calendriers et les KPI(s)
 - o Les trois risques opérationnels les plus critiques non encore traités
 - o Les partenaires sensibles assortis des plans d'actions correspondants
 - o Les certification et labels
 - o Les réglementations spécifiques et l'avancement de leur mise en oeuvre
 - o Les certifications.
 - o Les principales réalisations
- Le diagnostic ESG établi au moment de la due-diligence ou de la revue
 - o La maturité des sujets ESG au moment de la due-diligence avec des commentaires
 - o Les priorités d'actions
 - o Le positionnement au regard de l'Initiative Climat International et des ODDs.
- Un benchmark concurrentiel
- Un plan d'actions complet à vocation interne uniquement.
- Une cartographie des risques à constituer et suivre par le management et nous-mêmes.
- Certaines données RH sur la diversité.
- Une annexe informative sur les objectifs de développement durable.

Les tableaux de bord évoluent pendant toute la période de détention.

Par ailleurs, des clauses contractuelles relatives à l'ESG peuvent faire l'objet d'accords dûment signés par le management quand elles portent sur des pratiques de gestion ou des engagements de reporting.

2. Pour les sociétés acquises avant 2015

Pour les sociétés détenues par le fonds Hexagone III acquises avant 2015, LBO France partage avec le management des participations un plan d'actions pluriannuel assorti d'indicateurs liés aux enjeux clefs qui est ensuite suivi dans des réunions de travail spécifiques et/ou en conseil de surveillance de façon annuelle ou bi-annuelle selon les cas.

3. Accompagnement complémentaire durant la phase de détention

LBO France propose par ailleurs aux managers de rencontrer différents experts lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes spécifiques dans ces domaines ou de participer à divers forums ou conférences.

LBO France a lancé début 2017 un club ESG opérationnel qui permet aux dirigeants des participations de partager avec les équipes de LBO France des sujets d'actualités, des réflexions, ainsi que des bonnes pratiques en présence le cas échéant d'experts extérieurs. Une session de travail visio a eu lieu en 2020 pour les dirigeants des participations du fonds Venture santé DH2 autour des questions d'impact.

Les travaux sont menés en lien étroit avec ceux conduits par l'équipe opérationnelle de LBO France. L'ESG est ainsi intégrée dans l'approche de création de valeur mise en œuvre avec les sociétés dans lesquelles les différents fonds investissent.

4. Au moment de la cession

Sauf exception liée au contexte particulier de la transaction, LBO France fait conduire systématiquement une VDD avec l'idée de couvrir, via le prisme ESG, des éléments non pris en compte par les approches traditionnelles, y compris certains éléments incorporels :

- l'organisation de la gestion des risques,
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle,
- des opportunités d'innovation ou de développement de marchés,
- des bénéfices d'image interne et externe.

et, pour les sujets moins avancés, de présenter avec objectivité les actions en cours ou programmées.

Ces VDD comportent une partie de benchmark avec la concurrence et parfois des interviews d'acteurs des marchés opérés par l'entreprise, destinées à mieux apprécier la valeur des actions et du positionnement ESG.

5. Spécificités de l'approche pour certaines activités

5.1 Capital Innovation

La profession considère parfois que le venture ne comporte pas de véritables enjeux ESG compte tenu de la taille réduite, voire de la nature des activités des entreprises.

Nous avons une vision autre.

Il est tout d'abord indispensable de comprendre les motivations profondes du porteur de projet et, en cas de pluralité de fondateurs, la nature de leurs relations. Il s'agit d'identifier le socle de la culture d'entreprise et d'appréhender les modes opératoires futurs.

Par ailleurs, la création d'une entreprise et son développement comportent une grande complexité : rapidité d'exécution, changements de stratégie et de business model en cours de parcours, niveau de risque, jeunesse des dirigeants, enjeux financiers et juridiques (dilution, répartition des pouvoirs...) à l'occasion de l'entrée de partenaires, multiplication des partenaires tiers, croissance accélérée, ressources limitées, temps compté. Cela suppose une présence régulière et des partages d'expérience avec les dirigeants pour les alerter sur les enjeux de chacune des étapes.

La présence grandissante du numérique pose de nombreuses questions plus ou moins aiguës selon les secteurs : enjeux éthiques, réglementation, protection des données, organisation et intensité du travail (télétravail, mode de management, déconnexion...), environnement, gestion de communautés....

L'aspect générationnel est lui aussi d'importance : la population est composée de professionnels jeunes avec des attentes fortes : implication, transparence, autonomie, exigence, ce qui pose la question du recrutement et de la rétention des talents.

Dès lors, nous complétons notre approche générale sur certains points :

- La personne en charge de l'ESG a en amont un entretien avec le porteur du projet.
- La due-diligence ESG englobe plus profondément les aspects mode de management, éthique, partenariat, gouvernance... Nous restons en alerte, avec l'aide d'experts extérieurs, sur les nouveaux risques éthiques liés à l'intelligence artificielle, les évolutions médicales ou les nouvelles thérapeutiques...

Dans l'accompagnement post investissement, nous prenons en compte les ressources humaines limitées de nos participations. Nous abordons donc chacun des sujets en séquence et nous avons recours à des tableaux de bord adaptés et allégés, qui intègrent néanmoins progressivement dès 2020 des données relatives aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Cette approche vaut pour les sociétés du fonds Digital Health 2. Sauf exceptions, elle se limite à une revue annuelle pour les sociétés du fonds SISA.

La personne en charge de l'ESG assiste à sa demande à des conseils d'administration des sociétés, lesquels comportent par ailleurs presque systématiquement des administrateurs indépendants.

5.2 Dette

Après avoir échangé avec différents acteurs, nous nous sommes fixé l'objectif d'un choix au cas par cas entre adossement aux travaux des sponsors en equity et lien direct avec les sociétés emprunteuses.

Selon les situations : secteur, santé financière, risques ESG, histoire, montants, exposition, clauses contractuelles (...), nos diligences vont de :

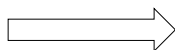
- La revue des informations publiques et un échange formel avec le sponsor en equity sous forme d'un questionnaire propriétaire et de Q&A (quelle approche générale, quels travaux au cas particulier, quel plan d'action, communication de documents, présence éventuelle au conseil qui parle de ces sujets, reporting...), à :
- Un questionnaire direct à l'entreprise et une demande de reporting annuel.

II. Informations relatives à la prise en compte des critères liés aux enjeux climatiques dans la politique d'investissement

1. Initiative climat International

Les enjeux climatiques sont intégrés dans la politique ESG mise en œuvre par LBO France et font désormais l'objet d'un examen systématique pour chaque investissement.

Cette approche s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Climat 2020 dont LBO France a été un des membres fondateurs en 2015. L'initiative Climat 2020 est devenue Initiative Climat International en 2019, reprise par les PRIs. La partie française se nomme désormais Initiative Climat France.



L'engagement IC20 stipulait :

- à compter de 2016, de prendre en compte l'enjeu climatique dans le processus d'investissement dans le but d'étendre progressivement la démarche à l'ensemble des sociétés contrôlées,
- à compter de 2020, de publier l'empreinte carbone des investissements pour lesquels ces sujets sont un enjeu.

Notre démarche prévoit :

- en phase d'investissement : évaluation de l'enjeu climat dans le développement futur de l'entreprise,

- pendant la phase de détention : sensibilisation des équipes de management aux enjeux climatiques, définition d'un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique,
- lors de la cession : valorisation des progrès significatifs réalisés.

L'analyse des enjeux climatiques en phase d'investissement est effectuée au travers des questions suivantes :

- l'entreprise est-elle concernée par une réglementation carbone/climat ?
- certains de ses donneurs d'ordres (administration, grands groupes...) ont-ils déjà exprimé des attentes en termes de stratégie climat ?
- une partie de la chaîne de valeur est-elle située dans une zone géographique à risque climatique élevé ? Une partie des partenaires commerciaux (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs...) sont-ils concernés par une réglementation carbone ou climat ?
- l'entreprise ou son secteur industriel, a-t-il récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec le sujet carbone/climat ?
- les conditions de marché de l'entreprise sont-elles sensibles aux enjeux du climat et de l'énergie (dépendance, concurrence, enjeux technologiques, etc.) ?
- l'entreprise a-t-elle réalisé un bilan carbone volontaire (scopes 1,2,3) ?
- l'entreprise prévoit-elle une IPO ?

En fonction des résultats de l'analyse, des travaux spécifiques sont entrepris dans le cadre d'un plan climat avec la société en portefeuille dès la réalisation de l'acquisition. Ces travaux peuvent couvrir les thématiques suivantes : réalisation d'une empreinte carbone, fixation de scénarios de réduction et de compensation, analyse des risques physiques et de transition et plans d'action adaptés, mise en place d'indicateurs, etc.

Lorsque des empreintes carbone seront réalisées au niveau d'une société, les méthodologies de type Bilan Carbone de l'association ABC (Association Bilan Carbone) seront privilégiées si cela est pertinent.

LBO France a travaillé en 2019 et 2020 avec les cosignataires de l'IC International sur

- la méthodologie de mesures simplifiées.
- la trajectoire 2°.

Différentes mesures d'émission carbone sont prévues dans des sociétés dans lesquelles les enjeux sont significatifs avec des objectifs de réduction/compensation.

Dans les sociétés où les enjeux sont de moindre importance, un plan d'actions minimal sera néanmoins mis en œuvre : économies d'énergie, pourcentage d'énergie verte, pourcentage de transport décarboné, incitation aux bonnes pratiques, etc.

2. Chez LBO France

Dans un souci de cohérence et d'implication, LBO France Gestion a élaboré son propre Bilan Carbone en 2016 et mis en place son propre plan d'actions début 2017. Politique de transports, vidéoconférence, impression, tri sélectif, recyclages, suppression des bouteilles plastiques.

III. Autres dimensions de la politique ESG de LBO France

1. Société de gestion

Afin de tenir compte des différentes mutations opérées et de rester en ligne avec les évolutions réglementaires du marché, la charte d'engagement fait l'objet de révisions périodiques après les premières modifications apportées en juin 2017.

La société a souhaité fin 2017 améliorer sa gestion des ressources humaines en créant une fonction DRH. Elle a par ailleurs lancé une enquête auprès des collaborateurs et mis en oeuvre une feuille de route pour les années suivantes.

Par ailleurs, LBO France a lancé la deuxième phase de sa politique de mécénat via un appel à projets auprès de ses collaborateurs. Le projet lauréat accompagné de façon pluriannuelle est désigné par un vote électronique des collaborateurs.

2. Investisseurs

LBO France établit un rapport de gestion trimestriel par fonds à destination de ses investisseurs. Les initiatives ESG et les données en la matière sur les différentes sociétés du portefeuille sont, elles, communiquées de façon semi-annuelle dans ces rapports.

LBO France gestion établit un rapport annuel légal de la société de gestion et des différents fonds qui comporte une section ESG.

LBO France répond aux demandes formelles de ses investisseurs, expose son action à l'occasion de l'assemblée annuelle des investisseurs et partage ses pratiques de façon plus informelle à l'occasion d'échanges bilatéraux.

3. Instances professionnelles et autres

LBO France est signataire de la charte France Invest, de la récente charte sur la parité, adhérente des Equator Principles, préside la commission ESG de France Invest et est représentée au Cercle Ethique des Affaires.

LBO France organise régulièrement des partages d'expériences avec des acteurs de la RSE, des dirigeants d'entreprise, des directeurs de la RSE ainsi qu'avec diverses Institutions.

Dans son environnement professionnel direct, la société cherche à accélérer la prise de conscience de ces sujets et participe ainsi activement aux manifestations, réflexions et

publications de ces deux instances (participation à la rédaction du Livre blanc de France Invest, intervention aux European Business Ethics Forum 2018 et 2019, conduite du groupe de travail sur les relations entre GPs et LPs en matière d'ESG, participation au groupe de travail/ateliers sur le climat et groupe de travail sur les conférences thématiques...)

LBO France a obtenu en 2020 des PRI les évaluations A+ pour stratégie & gouvernance ainsi que pour fixed income – corporate non financial et A pour Private Equity ainsi que pour l'immobilier. La société a par ailleurs remporté le prix ESG Développement Durable aux Grands Prix 2017 et 2018 et 2020 de Private Equity Magazine, été nommée en 2019, et a été nommée aux ESG Best Practice Honours by Swen Capital Partners en juin 2017, juin 2018, juin 2019 et novembre 2020.